

Pau, le 22 février 2021

## Rentrée 2021

Suite au **vote unanime contre la dotation horaire globale** du département dans le second degré, un nouveau Comité Technique Spécial Départemental a eu lieu le 12 février à la **DSDEN 64**. Toutes les demandes que nous avons formulées (ouvertures de classes là où les effectifs le nécessitent, diminution du volant d'heures supplémentaires imposées...) sont à nouveau restées sans réponses.

Deux faits illustrent parfaitement le **total mépris** : l'absence du DASEN et la présentation des mêmes documents, qui n'ont pas changé d'une virgule entre les deux CTSD. L'administration ne s'est même pas donné la peine de corriger les erreurs signalées la première fois. Il ne faut pas se leurrer, de nos jours un DASEN pilote, avec plus ou moins de zèle, une gestion purement comptable des flux et des moyens, ordonnée par le rectorat et son/sa représentant.e, elle-même « fidèle » serviteur-se, du gouvernement néo-libéral (contenir les dépenses publiques « quoi qu'il en coûte », ici scolairement, et détruire le service public).

Cependant certains propos du DASEN 64 sont à souligner particulièrement :

- « **dans notre département, les établissements ne se valent pas** ». Pour un représentant de l'Etat dont la responsabilité est de garantir, pour tous et toutes, l'égalité d'accès et de qualité du service public, il accentue les inégalités entre établissements.
- En ce qui concerne la ventilation des heures dans les établissements il travaille beaucoup plus sur la **pseudo« méritocratie »** que sur le réglementaire : pour lui, si les deux heures de chorale ne sont pas attribuées aux enseignant-e-s, c'est que par le passé, elles/ ils ne les ont pas utilisées assez efficacement. Quel mépris pour l'investissement des collègues dans les projets culturels ! Nous continuons de les accompagner dans leur lutte. Leur demande est légitime et statutaire.

## Accès au corps des agrégé-e-s par liste d'aptitude

La candidature était ouverte dans Iprof jusqu'au 21 février. Cette année, pour la première fois, les représentant-e-s des personnels ne seront pas réuni-e-s pour discuter de la liste des proposé-e-s que la rectrice fera remonter au ministre. Au fil des années, cette véritable voie de promotion fonctionnaire éthique, a dérivé vers un **système de cooptation**, piloté par les IPR. Nul doute que la disparition de la CAPA va amplifier cette situation. Dorénavant les inspecteur-ric-e-s pourront demander, sans avoir à entendre les critiques des commissaires paritaires du SNES-FSU, la promotion de leurs « poulains », parfois âgé-e-s d'à peine 45 ans. Il y a fort à parier que nous observerons, si l'Inspection Générale n'y met pas un frein, un singulier rajeunissement des promu-e-s, à la faveur d'un renforcement de la proximité avec son IPR comme critère déterminant, et d'une concentration des promotions (agrégé-e-s et classe exceptionnelle des certifiés) concernant toujours le même « profil » de personnes. Ce serait assurément un bel avenir pour le « copinage » et le lustrage des souliers de la hiérarchie.

## Primes équipement informatique des CPE, documentalistes

La **mobilisation du SNES-FSU** sur le dossier de ces deux catégories, écartées de la prime d'équipement, a fait bouger les lignes, et ce même si rien n'est encore acté.

Un projet de texte prévoit que l'indemnité forfaitaire allouée aux CPE, actuellement de 1199 € passerait à 1450 €. De même, un texte ferait passer de 767 à 1000 euros annuels l'indemnité de sujétions particulières des professeur-e-s documentalistes. Le SNES-FSU a déposé un vœu pour porter cette revalorisation à 1450 euros (revalorisation à hauteur de l'ISOE part fixe, plus prime d'équipement informatique).

Le ministère des finances fort mécontent, impose la désindexation des indemnités de la valeur du point d'indice. Lorsque le mépris le dispute au ridicule.

Pour l'instant la prime d'équipement qui devait être versée en janvier aux enseignant-e-s se fait toujours attendre....

## COVID et vies Scolaires

Concernant la situation sanitaire, la réponse du DASEN est dans la même ligne que la préparation de rentrée : la priorité est de limiter les dépenses. Ainsi la question de la prolongation des **contrats des AED supplémentaires** recrutés exceptionnellement pour faire face à la situation sanitaire dans les établissements et aider à l'application des protocoles, a reçu une réponse très claire : il n'y aura **pas de prolongation** !

## COVID et protocoles

Au niveau national, un point sanitaire a eu lieu entre les organisations syndicales et le ministère mardi 16 février. Le SNES-FSU a une nouvelle fois déploré la **mise à jour de la FAQ sans aucune consultation préalable** des représentant-e-s des personnels, avec un assouplissement des règles concernant les variants. Depuis nous avons pu suivre dans les médias la mise à l'écart de la communauté scientifique, et l'expression de la toute puissance de l'État Macronien qui ne s'embarrasse plus de l'avis de spécialistes.

Le SNES-FSU a demandé que les personnels qui exercent dans une classe où des **cas de variants** ont été découverts soient systématiquement considérés comme cas contact (peu importe l'origine du variant), le ministre n'a apporté aucune réponse.

De même le SNES-FSU a interrogé le ministère sur une anticipation du **retour des vacances** de notre zone (tests, nouvelle organisation en cas de circulation active du virus, vaccination, remplacements des personnels en ASA...) : aucune réponse sur la vaccination, et il est clair qu'il n'y aura pas de déploiement massif des tests salivaires.

Enfin, sur le **plan pédagogique** et la nécessité de prendre à bras le corps tous les problèmes et lacunes dans les apprentissages, liés au travail en distanciel des élèves, le ministère crée un **groupe de travail** dédié à ces questions... **sans** apporter aucune réponse sur la question des **moyens**.

## DGH, postes et mutations : renseignez l'enquête !

Les résultats du **mouvement interacadémique** sont attendus à partir du **3 mars**. Même si les commissions d'affectation ont été supprimées par le ministère de la Fonction publique, le **recours** et la demande d'explication restent possibles **en saisissant** une organisation syndicale représentative pour interpeller le ministère. Le **SNES-FSU** national mobilisera ses commissaires paritaires pour accompagner les collègues.

Par ailleurs, le **mouvement intra-académique** arrive lui aussi à grands pas (**8 mars**), et les collègues commencent déjà à nous solliciter. Le mouvement à venir s'annonce très tendu, avec pléthore de postes fermés, voire de mesures de carte scolaire. Afin de pouvoir éclairer les collègues et compte tenu du fait que l'administration ne communique pas d'information (ex : liste des départs en retraite avec postes maintenus), il est essentiel qu'une **solidarité** directement issue des établissements se mette en place.

Aussi nous vous redemandons, si cela n'est pas déjà fait, de **répondre à l'enquête en ligne** du SNES pour le lundi 1er mars 2021. Chaque collègue peut apporter sa pierre à l'édifice, nul besoin d'être le responsable SNES de l'établissement pour renseigner l'enquête, ni même de savoir répondre à toutes les questions.

Ce dont nous avons collectivement besoin, ce sont **d'abord des informations fiables** pour compenser par notre militantisme et autant que faire se peut, la suppression, réactionnaire, des commissions paritaires.

Lien vers l'enquête :

[http://bdd3bor.info/enquetes/enquete\\_rentree2021/form\\_S3\\_enquete\\_prepa\\_rentree2021.html](http://bdd3bor.info/enquetes/enquete_rentree2021/form_S3_enquete_prepa_rentree2021.html)